



COMPTE RENDU

Comité Technique de l'Administration Centrale (CT AC)

17 Novembre 2020

Ce CTAC s'est tenu en téléconférence sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale pour l'Administration. **Force Ouvrière** était représentée par Sandrine **Couët**, Matéo **Romero De Avila** et Gilbert **Faraci**.

L'ordre du jour était riche puisque l'administration a présenté :

- L'acte 3 de la réforme de l'administration centrale dans le cadre de l'organisation centrale et notamment la réforme de la DPMA ;
- Une information sur la réforme des instances de concertation ;
- Un point de situation sur les travaux menés par le Service Parisien de l'Administration Centrale pendant la période de confinement.

✚ La réforme de la DPMA

L'organisation centrale du ministère consiste, pour l'administration, à distinguer un échelon de pilotage chargé de faire de la stratégie (le mot a été employé une dizaine de fois par les différents interlocuteurs) et des services extérieurs chargés des politiques de conception.

Force Ouvrière a rappelé son opposition à cette dernière vague de réforme. Une réflexion sur les missions des différents services est toujours nécessaire. Il faut espérer que l'administration n'a pas attendu 2020 pour mener une stratégie RH, financière et domaniale.

Force Ouvrière a demandé que les agents aient la plus large information sur leur mission, le maintien de leur régime indemnitaire, leur droit à l'avancement dans ce jeu de transfert mené par l'administration. Le directeur de la DPMA s'y est engagé personnellement, et force est de constater que l'intervention de **Force Ouvrière** n'est pas restée vaine car une communication a été réalisée au lendemain du CTAC !

Une présentation des textes relatifs à la réorganisation de la DPMA a été faite par :

- l'actualisation du décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;
- la refonte de l'arrêté du 6 avril 2018 portant organisation de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives.

Force Ouvrière a rappelé qu'elle ne participait pas à la cogestion des organismes et s'est abstenue lors du vote de ces textes.

Force Ouvrière a demandé un point de situation sur l'Agence Ministérielle de Gestion (AMG), dont la création a été prévue par un décret du 29 juin 2020. Il a fallu attendre quelques temps pour avoir des éléments de réponse sur ce dossier. L'OCM est complexe même pour l'administration !

✚ Présentation des travaux du SPAC pendant le confinement

Force Ouvrière note l'absence de représentant de SRHC à la réunion de ce CTAC, le chef du SRHC étant retenu par des contraintes d'agenda. C'est dommage, le SPAC est pleinement impacté par cette réforme, il est bon que SRHC soutienne ses agents.

La sous directrice de SDGPAC a présenté un état des lieux très détaillé sur les travaux menés par le SPAC dans le domaine de la paie, de la formation et des dossiers médico – sociaux.

Force Ouvrière rappelle l'attention de l'administration quant au transfert de gestion en paie des agents du SPAC transférés vers le SCA et qui donne lieu à un changement comptable. Ce changement ne devant pas donner lieu au versement d'un acompte. **Force Ouvrière** reste attentive sur ce sujet d'autant que le taux neutre du prélèvement à la source (PAS) sera appliqué aux agents par leur nouveau comptable assignataire sur les deux premières paies complètes.

Force Ouvrière ne peut que souligner le travail exceptionnel mené par les agents du SPAC pendant le premier et le deuxième confinement dans une période où il a fallu, par ailleurs, assurer la finalisation des travaux liés à la V9 d'alliance.

Force Ouvrière se demande si l'annulation des oraux d'examens professionnels de SACE et d'Attaché est un signe d'encouragement donné aux agents pour construire leur parcours professionnel. Sur ce dossier et devant le silence de l'administration posée sur cette annulation, **Force Ouvrière** a rappelé les actions qu'elle a entreprise : bilatérale avec SRHC, préparation d'un courrier à l'attention de la ministre. **Force Ouvrière** a souligné aussi la prise en compte des postes des Ga payeurs dans les plans de requalification des parcours professionnels.

L'administration ne peut pas vanter les mérites de l'OCM et de la mise en place de politiques stratégiques et oublier les agents dans leur avancement et leur parcours professionnel.

Force Ouvrière a souligné un retard dans la régularisation des dossiers maladies d'agents. Il n'est pas concevable que l'administration régularise 1 an de retard dans le traitement de ces dossiers, retard qui n'est pas sans conséquence pour l'agent (jours de carence ...). Suite à notre intervention la sous-directrice de SDGPAC a rappelé la nécessité d'un lien entre les RH de proximité et ses services. **Force Ouvrière** apporte sa vigilance sur tous les dossiers.

✚ Réforme des instances collectives de concertation

La réforme des comités sociaux d'administration se traduit par une diminution de vos représentants du personnel. On peut nous évoquer une modernisation d'un dialogue social renouvelé et rénové. Ce sont ces représentants qui, dans le maillage complexe du ministère des armées défend ses agents.

Force Ouvrière s'adapte d'ores et déjà et a créé une adresse COVID pour répondre à toutes vos questions (fodefense-covid19@fodefense.fr). En 15 jours de création, 80% des questions portent sur des points relevant des conditions HSCT.

CONCLUSION

Force Ouvrière constate une nouvelle fois, au vu des réponses apportées par les intervenants de l'administration, puisque la SGA ne nous répond jamais directement., que les questions posées dans notre Déclaration Liminaire étaient pertinentes. Nous noterons que seule **Force Ouvrière** en avait préparé une.

Les problématiques de contingences matérielles pour le télétravail sont une nouvelles fois mises en lumière et l'aveu d'échec est prégnant dans ce domaine. Nos inquiétudes sur l'OCM étaient fondées ; on notera l'absence d'acteurs majeurs partie prenante de la dissolution du SPAC, puisque ni SRHC (qui remplacera le SPAC comme coordonnateur du CTAC) ni le SCA (qui absorbera une majorité des agents du SPAC) n'a pu se libérer pour participer au dialogue social de ce CTAC.

La vigilance reste donc de mise sur l'ensemble des sujets pour les représentants **Force Ouvrière** dans ce CTAC comme dans tous les Comité Technique auquel ils participent activement.

PARIS, le 18 Novembre 2020





Déclaration liminaire – CT AC –

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous réunissons, à nouveau, dans un contexte sanitaire qui n'est toujours pas satisfaisant. On nous parle de crise, mais la seule crise qui existe c'est celle créée par l'Etat depuis plus de 20 ans, en détruisant notre système hospitalier qui était une référence mondiale, comme tous nos services publics. Services publics qui ont largement montré leur raison d'être et leurs limites lors de l'acte 1 du confinement.

Dans un premier temps, au mois de mars, nous avons été confinés pour stopper la propagation d'un virus et la protection des agents était la priorité : le maintien de l'activité et la mise en place de PCA.

Aujourd'hui, limiter la propagation reste la priorité, mais pour autant, même si les ministres annoncent que le télétravail est désormais la règle, on ne peut constater que le travail en présentiel est une réalité.

La mise en œuvre de travail en bordées et l'amplitude horaire qu'elle porte, a des conséquences sur l'organisation de la vie personnelle des agents, notamment pour les gardes d'enfants. Une souplesse de gestion serait sans doute opportune.

Les moyens techniques ne sont toujours pas là pour permettre la mise en place du télétravail. L'administration Centrale ne se limitant pas à Balard, et même si le nombre de Smobi et de clés Token a été multiplié sur le site parisien, nous sommes encore très loin des besoins de l'ensemble des personnels de l'administration centrale francilienne et de province.

La problématique de moyens sera de plus en plus prégnante alors que, paradoxalement, notre ministère est le seul à avoir vu son budget maintenu. Il semblerait, qu'une fois de plus, les personnels civils sont les laissés pour compte. Pour s'en convaincre, il suffira de considérer la décision arbitraire d'annulation des épreuves orales d'examens professionnels faute de moyens techniques, pour les organiser. Dans le même temps pour les personnels militaires tout est maintenu !

L'administration se félicite de la réussite des opérations de restructurations de son administration centrale, à quelques semaines du transfert des activités du SPAC. Encore une fois, et avant de sabrer le champagne, il y a loin de la coupe aux lèvres !

On nous dit que toutes les demandes de télétravail seraient traitées, les transferts vers les CMG seraient faits pour éviter les ruptures de payes, et les transferts des dossiers seraient réalisés.

La réalité est bien différente de la situation décrite :

- Où en est-on du transfert des agents du SPAC vers les services déconcentrés du SCA, et que le CMG de Saint-Germain-En-Laye devra anticiper ?
- Comment ces agents pourront-ils être pris en paye ? aujourd'hui, on procède par acompte. Il ne faudrait pas que cette pratique devienne la règle, par facilité.
- Où en est-on de la situation de ces agents au regard de leur fiche de postes, qui sont données aux agents en leur précisant qu'une fois affectés, cette fiche de poste sera modifiée ?

D'ailleurs, on pourrait se poser la question de l'absence de l'employeur SCA, aujourd'hui, dans cette instance.

Les formations prévues en 2020, ne pourront pas être tenues. Quel plan est prévu pour pallier cette obligation de l'employeur ? Pour quelles raisons, le report budgétaire ne serait-il pas possible en 2021 ? Les formations 2020 seront-elles perdues ?

D'un point de vue général, la situation sanitaire a, indéniablement, un impact sur nos organisations et donc sur l'activité. Vous nous parlez de « dette de gestion », de « dette organique » ... nous considérons que l'absence d'anticipation sur les effectifs est l'origine de cette « dette ». La situation sanitaire est une cause supplémentaire.

Force Ouvrière soutient les personnels qui ne ménagent pas leur peine et ont toujours fait preuve d'une conscience professionnelle exemplaire.

Force Ouvrière porte un plan de requalification conditionnant un passage de C en B dans la filière Administrative. Il faudra considérer ce plan au regard des situations des agents des CMG (GApayeurs et autres) pour que les efforts fournis pendant 2020 et les fonctions occupées soient reconnues en B.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions pour votre attention.

PARIS, le 17 Novembre 2020